

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2233

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Perrine Goulet, Mme Dubré-Chirat, M. Falorni, M. Padey et Mme Colin-Oesterlé

-----

**ARTICLE 52****ÉTAT G****Mission « Justice »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Après l'alinéa 979, insérer l'alinéa suivant :

« Nombre de décisions d'aides juridictionnelles délivrées à des mineurs au civil et au pénal »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de créer deux nouveaux indicateurs de performance au sein de l'objectif « Garantir l'efficacité du dispositif d'aide juridictionnelle » du programme 101 « Accès au droit et à la justice » de la mission Justice, afin de connaître le nombre de décisions d'aides juridictionnelles délivrées pour les mineurs ainsi que les majeurs au civil et au pénal. Ils permettront de mieux quantifier et de mieux questionner la mise en œuvre de ce type de décisions, en complément des indicateurs déjà existants.